

Procès-verbal du **CONSEIL MUNICIPAL**

Du 10 avril 2018

Présents : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Gilles VIEULLES - Magali FLAGEL - Claudie TOMASEK - Georges AT - Jacqueline CALASTRENG - Valérie GRATIAS - Vincent MAHOUT - Rose-Marie MELENDO - Thomas PORTIER - Anne-Marie ROBERT.

Absents excusés (avec procuration) : Régis ARTIS (procuration à Gilles VIEULLES) - Joël OULIE (procuration à Claudie TOMASEK) - Fabienne TAPPARO (procuration à Marc ASTRIC).

Absents excusés (sans procuration) : Néant.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Claudie TOMASEK.

*** **

La séance a été ouverte à 20h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1/ DELIBERATION N°1 : Approbation du compte de Gestion 2017

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de Villefranche de Lauragais. Le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme et identique au Compte Administratif de la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017,

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

2/ DELIBERATION N°2 : Vote du compte administratif 2017

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives,

Vu les conditions d'exécution du budget 2017,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017, tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses 2017	- 160 448.67	10 504.77	- 975 866.78
Recettes 2017	+ 154 122.22		+ 1 171 039.18
Résultat de l'exercice 2017	- 6 326.45		+ 195 172.40
Repart du résultat de l'exercice 2016	- 115 585.75		+ 161 396.49
Résultat cumulé 2017+2016	- 121 912.20	10 504.77	+ 356 568.89
RESULTAT DE CLOTURE 2017		+ 224 151.92	

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

3/ DELIBERATION N°3 : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 356 568,89 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Le conseil municipal Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 195 172,40 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 161 396,49 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 356 568,89 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>		- 121 912,20 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		- 10 504,77 €
Besoin de financement F	=D+E	- 132 416,97 €
AFFECTATION = C	=G+H	+ 356 568,89 €
1) Affectation en réserves R 1068 investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		+ 132 416,97 €
2) H Report en fonctionnement R 002		+ 224 151,92 €
DEFICIT REPORTE D 002		0,00 €

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

4/ DELIBERATION N°4 : FISCALITE : vote des taux d'imposition 2018

Pour compenser la baisse des dotations de l'Etat (-2.06%) de 4.833 €, Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% des taux des taxes locales qui correspond à 5.017 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le taux des taxes locales pour équilibrer le budget communal et fixe le taux des taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

	Taux 2017	Taux 2018
TH (Taxe d'habitation)	16.63 %	16.80 %
TFB (taxe sur le foncier bâti)	19.36 %	19.55 %
TFNB (taxe sur le foncier non bâti)	119.36 %	119.54 %

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

5/ DELIBERATION N°5 : Vote du budget primitif 2018

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Vote 2018	1 306 256.92	1 082 105.00
Résultat de fonctionnement reporté		224 151.92
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 306 256.92	1 306 256.92

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Vote 2018	560 200.00	692 616.97
Restes à réaliser de 2017	10 504.20	
Solde d'exécution reporté	121 912.20	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	692 616.97	692 616.97

TOTAL DU BUDGET	1 998 873.89	1 998 873.89
------------------------	---------------------	---------------------

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 14 (dont 3 procurations) ; abstention : 1 ; contre : 0.

6/ DELIBERATION N°6 : Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'accompagnement à la refonte du régime indemnitaire

Monsieur le Maire fait part de l'existence d'un service de Conseil en Organisation, mission optionnelle proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne, créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée.

Ce service associé propose aux structures publiques territoriales qui le sollicitent un appui méthodologique au diagnostic et à la refonte du régime indemnitaire.

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le coût forfaitaire de la mission est de 1293.75€.

Le conseil municipal décide d'accepter les services du CDG pour la Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'accompagnement à la refonte du régime indemnitaire.

Votants : 15 (dont 3 procurations) ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 22H15.